

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 4 avril 2011 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire au 18 rue Principale Nord.

Sont présents ; Messieurs Jean-Guy Lavergne, Serge Lafontaine, Claude Desjardins et Ward O'Connor.

Autres présences ; François Langevin, auditeur
René Côté, Marc Émond, Pierre Gauthier, Christiane Cloutier, Roger Paradis, France Danis, Gérard Morin, Réjean Côté, Luc St-Jacques, Denis St-Jacques, Jacques Emond, Jean Thibault et Lise Morin

Sont absents ; Messieurs Réal Lajeunesse et Yvon Rivet

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures. Monsieur Alain Fortin maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2011-04-62

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Serge Lafontaine propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout de l'item suivant à

6.09; Renouvellement du contrat avec la COOP de solidarité d'aide domestique

2011-04-63

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2011

Monsieur le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 7 mars 2011 tel que déposé, mais il est recommandé d'insérer la politique de gestion de frais dans le procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-64

ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Monsieur le conseiller Jean-Guy Lavergne propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Comptes fournisseurs acquittés ;

Chèques # 11363 à 11406 pour un montant de 53 976.68 \$

Comptes fournisseurs à payer ; chèques #11407 au #11448 pour un montant de 68,894.45 \$ incluant les salaires du mois.

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,
Directrice générale/secrétaire, trésorière

Adoptée à l'unanimité

2011-04-65

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER POUR
L'EXERCICE 2010

CONSIDÉRANT QUE Monsieur François Langevin, c.a. a préparé et présenté au conseil de la municipalité les états financiers consolidés de la municipalité et vérifié le rapport financier destiné au ministère des Affaires municipales pour l'exercice 2010;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité Montcerf-Lytton est un organisme géré en vertu du code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE de l'avis de l'auditeur, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE selon le rapport déposé, la municipalité a un surplus de fonctionnements de 110 148\$ au 31 décembre 2010 incluant une réserve pour le fond local (carrières et sablières de 5,651\$);

CONSIDÉRANT QUE le montant total cumulé est de 172 204\$

POUR CES MOTIFS, Monsieur Serge Lafontaine, propose et il est résolu que le conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton adopte unanimement le rapport financier de l'auditeur se terminant le 31 décembre 2010 tel que préparé, vérifié et présenté par Monsieur François Langevin, comptable agréé.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-66

ALBUM DES FINISSANTS

Proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de faire l'achat de commandite d'une carte d'affaires au coût de 30\$ pour l'album des finissants 2011 de la cité étudiante de la Haute-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-67

DON A L'OPP DE BOIS-FRANC

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de participation des parents de Bois-Franc a demandé à la municipalité un don pour l'achat d'une structure de jeu évaluée à 800.00\$ pour la cour d'école de Bois-Franc ;

CONSIDÉRANT QU'il y a des enfants de la municipalité de Montcerf-Lytton qui vont à l'école de Bois-Franc ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Guy Lavergne et il est résolu de faire un don de 400\$ à l'organisme de participation de Bois-Franc pour l'achat d'une structure de jeu.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-68

DEMANDE COMPLÉMENT D'ÉTABLISSEMENT ;
POURVOIRIE VILLA BASQUE

CONSIDÉRANT QUE Madame Marie-Josée Therrien et Monsieur René St-Jean propriétaires de la pourvoirie « Villa Basque » ont fait une demande auprès du ministère des Ressources naturelles pour un agrandissement du terrain de 200 pieds par 400 pieds;

CONSIDÉRANT QUE cet acquisition de terrain permettra à agrandir leur espace de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE la superficie demandée est conforme aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne voit d'objection à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Ward O'Connor et résolu unanimement d'appuyer les propriétaires de la pourvoirie Villa Basque dans leur demande auprès du ministère des Ressources naturelles pour l'acquisition d'un terrain d'une grandeur de 200 pieds par 400 pieds pour un espace de stationnement.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-69

DON AU MOUVEMENT ALBATROS

CONSIDÉRANT QUE le mouvement Albatros est un mouvement qui existe depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles de cet organisme accompagnent des personnes ayant reçu un diagnostic de maladie grave par une écoute attentive et une présence rassurante ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande un don pour leur aider à poursuivre leur oeuvre en rémunération kilométrage des bénévoles et pour leur donner une formation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Claude Desjardins et résolu de faire un don de 100.00 \$ au mouvement Albatros.

Le conseiller Ward O'Connor mentionne qu'il veut que ce soit inscrit au livre qu'il s'abstient sur cette proposition.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-70

CONGRES DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUEBEC

Proposé par Monsieur Claude Desjardins il est résolu d'autoriser la directrice générale Liliane Crytes a assister au congrès de l'ADMQ qui aura lieu les 8, 9 et 10 juin 2011 à Québec;

Il est entendu d'envoyer le montant de l'inscription au montant de 512.66 \$ qui comprend la soirée d'ouverture, les déjeuners du jeudi et du vendredi, le déjeuner-conférence et les ateliers de clôture. Il est entendu que toutes les autres dépenses relatives audit congrès lui seront remboursées.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-71

NOMINATION DE DEUX PERSONNES SUR LE COMITÉ TECHNIQUE RESPONSABLE DU SUIVI DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau dans sa résolution # 2011-R-AG047 demande aux municipalités de désigner une personne responsable de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie sur son territoire et de la mandater au comité technique de la MRC formé par la présente aux fins du suivi des actions locales et supralocales visant sa mise en oeuvre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine de nommer deux personnes en cas d'absence de l'une ou de l'autre soit; Monsieur

Jean-Guy Lavergne, conseiller responsable du dossier des incendies et
Monsieur Stéphane Mercier, directeur du service d'incendies.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-72

CARTE DE MEMBRE ; MAISON DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la maison de la culture a lancé sa campagne de membership auprès de la population de la région;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcerf-Lytton désire encourager la maison de la culture en devenant membre de celle-ci;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et résolu de faire l'achat d'une carte de membre pour la maison de la culture au coût de 25\$ par année pour les organismes.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-73

RECENSEMENT 2011

Proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu que le conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton appuie le Recensement de 2011 et invite tous les résidents à remplir leur formulaire du recensement en ligne à www.recensement2011.gc.ca ou par la poste, d'ici le mardi 10 mai 2011, pour que la diffusion de données précises et complètes à des fins de prestation de programmes et de services dont nous bénéficions tous soit possible.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-74

PROCLAMATION DU MAIRE

ATTENDU QUE Statistiques Canada mènera le recensement de la population le mardi 10 mai 2011;

ATTENDU QUE la municipalité de Montcerf-Lytton appuie le recensement parce que les données issues du recensement sont importantes pour sa collectivité et sont essentielles pour la planification des services comme les écoles, les garderies, les services de police et de lutte contre les incendies;

ATTENDU QUE la Loi sur la statistique exige que les renseignements personnels issus des questionnaires du recensement demeurent strictement confidentiels,

PAR CONSÉQUENT; Je, Alain Fortin maire de la municipalité de Montcerf-Lytton déclare, par la présente, la semaine du 9 au 13 mai, la SEMAINE DU RECENSEMENT et prie tous les résidents de remplir et renvoyer leur questionnaire du recensement en direct à www.rencensmeent2011.gc.ca ou par courrier d'ici le mardi 10 mai 2011.

Signature du maire

2011-04-75

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE BIBLIO OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale de la Biblio Outaouais se tiendra le samedi 11 juin à l'école de la Montagne située au 68 rue des saules à Notre-Dame-de-la-Salette;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'inscription est de 27.34 \$ plus taxes par personne;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Serge Lafontaine propose et il est résolu de faire l'inscription de Madame Christine Ménard, bibliothécaire, et Madame Angèle Lacaille, bénévole, à l'assemblée générale annuelle de Biblio Outaouais le 11 juin prochain.

Il est entendu que les dépenses relatives à cette journée leur seront remboursées.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-76

NOMINATION DE L'AUDITEUR

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a demandé des soumissions pour la vérification comptable pour l'année 2011, le rapport financier, les prévisions budgétaires 2012 ainsi que la reddition de comptes pour l'entretien du réseau routier 2011;

CONSIDÉRANT QUE nous avons eu deux soumissions soit; Monsieur François Langevin c.a. et Madame Janique Éthier, c.a.;

CONSIDÉRANT Qu'après l'analyse des soumissions, celle de Madame Janique Éthier, certains critères énumérés dans cette même soumission, ne sont pas inclus ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts supplémentaires futurs de soutien sont inconnus et que ceux-ci sont supérieurs à la soumission de Monsieur Langevin;

CONSIDÉRANT QUE l'auditeur François Langevin, c.a est notre auditeur depuis plusieurs années et que celui-ci connaît nos dossiers et le fonctionnement de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par Monsieur François Langevin est au montant de 9,600\$ plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE, pour toutes ces raisons, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu d'accorder le mandat pour la vérification des livres de la municipalité et la production des rapports annuels exigés par le ministère à Monsieur François Langevin comptable agréé de Maniwaki.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-77

REFECTION DU TOIT DE LA STATION DE POMPAGE

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, il y a de l'eau qui coule dans la station de pompage et qu'il se fait une couche de glace sur le toit;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation des coûts pour les travaux afin de corriger cette situation a été demandée à « Les Toitures J.L.P. Bélanger Inc. » de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire Monsieur Hugo Flamand nous propose

1. de défaire et refaire une couverture complète,
2. enlever deux feuilles de contre-plaqué pour replacer l'isolant et en ajouter s'il y a lieu,
3. installer une membrane autocollante à la grandeur
4. changer le démarreur à bardeaux au contour du toit
5. refaire l'étanchéité de toutes les sorties du toit à neuf
6. poser un bardeau d'asphalte garanti 25 ans par le fabricant
7. faire le transport des vidanges et maintenir le lieu le plus propre possible

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont aux coûts de 3425\$ plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'accorder le contrat pour la réfection du toit de la station de pompage aux "*Toitures J.L.P. Bélanger Inc.*"

Adoptée à l'unanimité

2011-04-78

MANDAT À LA FIRME GENIVAR;
TRAVAUX À LA STATION DE POMPAGE

CONSIDÉRANT QU'il y a des travaux majeurs à faire à la station de pompage afin de rendre sécuritaire nos sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le réservoir à l'huile est installé dans le sol depuis vingt ans et qu'il y a lieu de le changer;

CONSIDÉRANT QUE la génératrice est installée dans la station de pompage au dessus de la réserve d'eau potable et qu'advenant une fuite, celle-ci pourrait contaminer notre réseau d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu unanimement de mandater la firme Genivar pour préparer un devis correctif pour ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-79

AVIS CONCERNANT LES ÉQUIPEMENTS À LA STATION DE
POMPAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'acquisition d'équipements de contrôle, instrumentation et d'électricité pour la station de pompage en 2010;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements et instrumentations ont été fournis par la firme Siemens et Automation R.L. sur recommandation de la firme Cima+,

CONSIDÉRANT QU'en novembre dernier les équipements ont été installés;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements ne donnent pas le rendement prévu et que cela occasionne des inconvénients aux responsables du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE la formation donnée par ces firmes à nos employés sur ces équipements n'a pas été concluante ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et résolu d'exprimer à ces deux compagnies notre mécontentement au sujet des équipements et du service et que copie de cette résolution soit envoyée à la firme Cima +, qui avait été mandatée pour nous recommander ces firmes.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-80

SYSTEME DE COMMUNICATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire acquérir un système de communication pour les employés municipaux tel que le service de la voirie, le service d'hygiène et la personne responsable de l'entretien des terrains municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil s'est informé des prix pour équiper ses employés;

CONSIDÉRANT QUE la firme Mobilonde de Mont-Laurier nous a soumis des prix pour deux radios mobiles VHF 50 watts et une radio portative avec tous les accessoires, programmations et installations nécessaires au fonctionnement de ceux-ci pour un total de 2375 \$ plus taxes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de faire l'achat d'un système de communication tel que décrit dans le devis déposé par Mobilonde en date du 2 mars 2011 aux coûts de 2375 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-81

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS CRÉATION D'UN COMITÉ DE LOISIRS M.R.C.

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau veut créer un comité des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la MRC voudrait qu'un représentant de chaque municipalité siège sur ce comité;

CONSIDÉRANT QUE le but de ce comité est de parler de loisirs, partager les informations, informer les municipalités de ce qui se passe chez eux et de s'entraider au niveau des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le comité siègera environ 4 fois par année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu de nommer Monsieur Réal Lajeunesse, conseiller responsable des loirs ainsi que Madame Christiane Cloutier, présidente du comité des citoyens pour siéger sur ce comité.

Il est entendu qu'une ou l'autre des personnes pourra être présente aux rencontres du comité.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-82

DEMANDE DE SUBVENTION EMPLOI-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire obtenir une subvention salariale pour un employé qui effectuera différentes tâches auprès de personnes âgées ou dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE le projet aura une durée de 26 semaines à 35 heures par semaine et que l'employé sera payé 10.50 \$ de l'heure;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des projets insertion au travail, les critères d'admissibilité sont spécifiques;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu de demander une subvention salariale pour un poste de préposé à l'entretien auprès d'Emploi-Québec pour une durée de 26 semaines à 35 heures par semaine au tarif horaire de 10.50 \$.

Il est entendu que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tous les documents relatifs à ladite demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-83

REPORT DE L'ASSEMBLÉE DU 2 MAI 2011

CONSIDÉRANT QUE le conseil devait avoir une assemblée régulière le 2 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE les salles sont louées pour les élections fédérales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et résolu de reporter l'assemblée du 2 mai au mardi 3 mai à la même heure.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-84

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA COOP

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la Coopérative de solidarité d'aide-domestique de la Vallée-de-la-Gatineau vient à échéance le 30 avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative nous offre de signer une nouvelle entente pour la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité participe à 2.50 \$ pour chaque heure travaillée et ce tarif sera facturé chaque mois;

CONSIDÉRANT QUE le client s'engage à déboursier la différence après l'application de l'exonération financière du Ministère (aide variable) selon le rapport d'impôt et de la contribution de la municipalité de 2.50\$ de l'heure;

CONSIDÉRANT QUE ce service à nos personnes âgées ou malades est très apprécié;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Serge Lafontaine et il est résolu d'autoriser le maire Alain Fortin à signer ladite convention avec la coopérative d'aide domestique de la Vallée-de-la-Gatineau pour la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012.

Il est entendu que ladite convention fait partie intégrante de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

2011-04-85

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21.10 heures, Monsieur Jean-Guy Lavergne propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Alain Fortin
Maire

Madame Liliane Crytes
Directrice générale